



Mis à jour 2025-01-06
Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 8 JANVIER 2025, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Mathilde Lévesque, Nicole Therrien, Nancy Gosselin Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

2. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - a) de la séance du 4 décembre 2024;
 - b) de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Vente pour taxes ;
9. Renouvellement transport adapté;
10. Fonds de mises en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi ouest
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin appuyé par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

3. Adoption des procès-verbaux ;

a) de la séance du 4 décembre 2024;

2025-01-02

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

b) de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024;

2025-01-03

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;



IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 19 décembre 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisé

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin. et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 135 017.54.\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

- La conseillère Chantal Mélançon nous mentionne qu'un souper de St-Valentin est en préparation pour la maison des jeines, elle nous mentionne aussi que la formation d'un comité pour le 100ieme anniversaire de Clerval est à prévoir, la municipalité à une liste de bénévoles potentiels. Elle nous mentionne que les décorations de Noël seront enlevées sous peu.
- La conseillère Nancy Gosselin mentionne qu'elle passera au bureau pour voir avec la directrice générale Stéphanie Côté pour développer plus en détail le projet du socle de la cloche.
- Le maire Michel Cliche mentionne qu'avec la pluie reçue dans le temps des fêtes, il a reçu plusieurs appels, le tout à été pris en charge rapidement.

8. VENTE POUR TAXES

Attendu que toutes les démarches raisonnables ont été faites pour joindre les propriétaires des propriétés jointes en annexe;

Attendu que toutes les démarches sont demeurées infructueuses;

Attendu que les dettes pour non-paiement de taxes envers la municipalité sont supérieures à deux (2) ans;



Procès-verbal du Conseil de Clerval

Mis à jour 2025-01-06

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin et résolu unanimement;

Que la directrice générale et la MRC d'Abitibi-Ouest, soient mandatées pour effectuer les démarches de la vente pour taxes;

Que celles-ci soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Clerval dans le dossier des ventes pour taxes;

Que la Municipalité de Clerval pourrait se porter acquéreuse desdits terrains, s'il n'y a pas d'acheteur(s) à la vente aux enchères.

VOTES POUR : 5 **CONTRE :** 0

Adoptée

9. RENOUVELLEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Mathilde Lévesque appuyé par Gaétan St-Jean de renouveler l'adhésion de la municipalité au transport adapté, au coût de 4 273\$ pour l'année 2025

VOTES POUR : 5 **CONTRE :** 0

Adoptée

10. FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE le fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'Activités -sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier) ;

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite conserver et utilise l'aide financière provenant de la récolte des superficies affectées par le feu 281 versé au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités d'aménagement de ces mêmes superficies sur une période de 5 ans ;

ATTENDU QUE Le premier paragraphe de l'article 14.3 D) du règlement relatif au fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

<<Lors d'une situation exceptionnelle, telle que le chablis, feu ou verglas, et lorsqu'un plan spécial de récupération lui est soumis par le gouvernement du Québec, le promoteur/demandeur peut déposer une demande à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de réserver le montant total de la contribution financière versée au Fonds provenant des superficies incluses au plan de récupération. Le montant total réservé peut être utilisé à titre d'aide financière au cours des 5 années civiles suivant le versement au Fonds. Cette aide financière doit exclusivement servir à la remise en production des superficies incluses au plan de récupération. Cette mesure spéciale couvre notamment le feu 281 de l'année 2023. L'article 14.3 B) ne s'applique pas aux contributions financières visées par le présent alinéa>>

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Chantal Mélançon, appuyé par Nancy Gosselin, il est unanimement résolu :

2025-01-06

2025-01-07



Procès-verbal du Conseil de Clerval

Mis à jour 2025-01-06

D'appuyer la demande de l'Association Multi-ressources La Dualco pour l'application de l'article 14.3D) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la superficie affectée par le feu 281 en 2023.

VOTES POUR 5 VOTES CONTRE 0

Adoptée

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande à quel moment la liste des propriétés en vente pour taxe sera diffusée, nous lui répondons que dès que la liste sera diffusée, elle sera publiée sur le site internet de la municipalité. La dame demande aussi si nous avons eu un suivi concernant la demande de stabilisation de la berge sur le chemin de l'Île Nepawa. Un suivi sera fait dès demain matin auprès de la députée et des autorités concernées.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

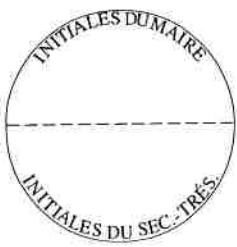
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h17.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2025-01-08



No de résolution
ou annotation

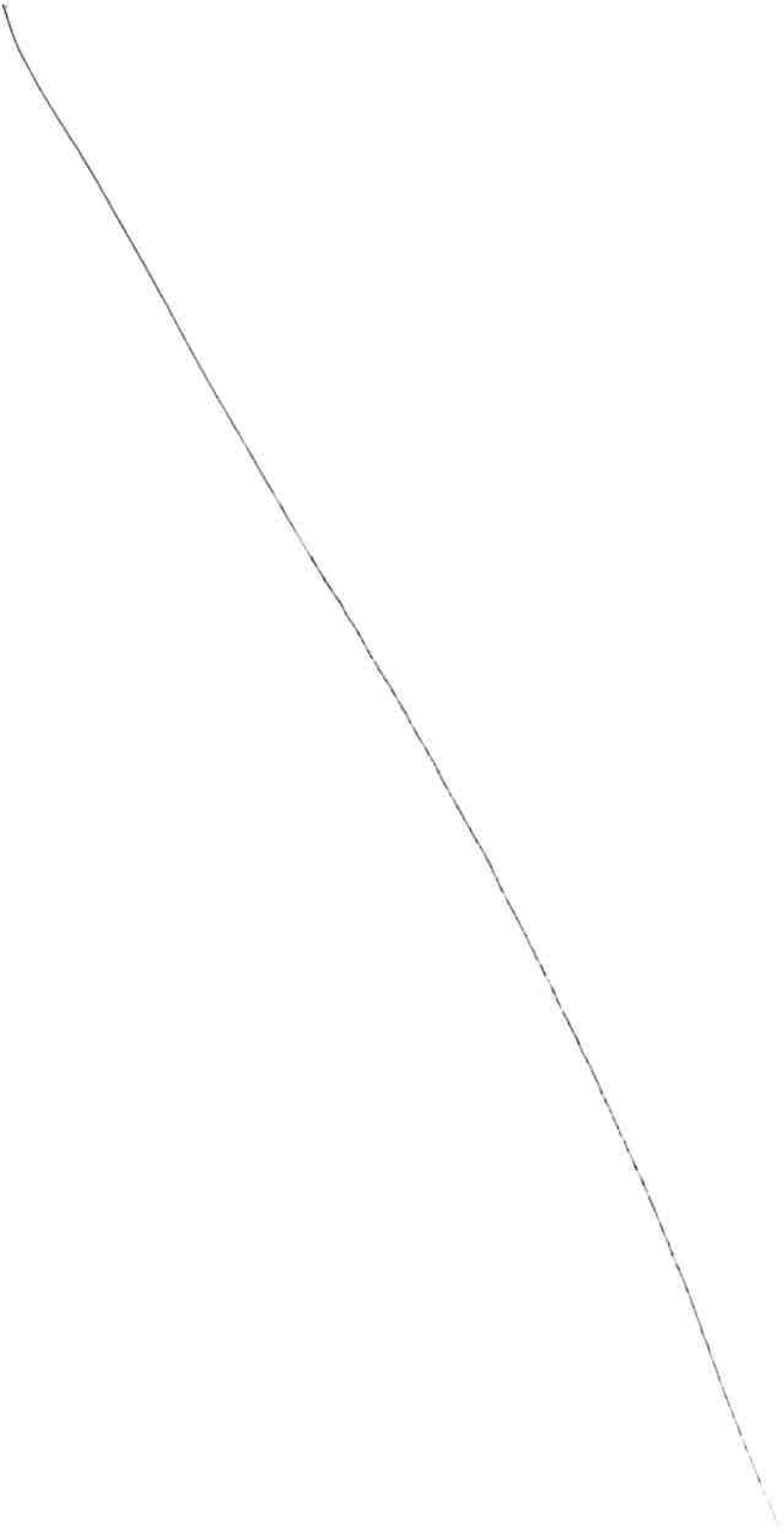
ANNEXE

Matricule:

1194 94 0350
1004 54 1255
0901 41 5834
1104 63 3679
0900 33 0502

Lots:

SDC
4 048 955
4 049 993
4 048 983
4 049 985





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval